



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2025**

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 25 mars 2025 à 9 heures 30 au siège du Centre de Gestion - 139 rue Guillaume Fouace à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 25

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 16 (article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié)

Nombre de votants : 18

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mars 2025

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des communes affiliées :

Jean-Dominique BOURDIN — Hubert LEFEVRE — Hubert GUILLOTTE — Louis JANNIERE — Jacques GROMELLON — Maryvonne RAIMBEAULT — Francis D'HULST — Emmanuelle LEJEUNE — Thierry RENAUD — Alain LECLERE — Mikaëlle SEGUIN — Christine LESOUEF — Jacques BONO — Violaine LION

Représentant des établissements publics locaux affiliés :

Michel PICOT

Représentant du Département de la Manche :

Jacques COQUELIN

ETAIENT EXCUSES :

Représentants des communes affiliées :

- Valérie BUSSON
- Fanny GARCION (remplacée par son suppléant Hubert GUILLOTTE)
- Béatrice GOSSELIN (remplacée par son suppléant Louis JANNIERE)
- Eric BRIENS
- Catherine BIHEL (procuration à Hubert LEFEVRE)
- Alain LECHEVALLIER
- Annie POISSON

Représentants des établissements publics locaux affiliés :

- Denis LAPORTE
- Béatrice GROF (remplacée par sa suppléante Violaine LION)

Représentants du Département de la Manche :

- Carine GRASSET-MAHIEU
- Grégory GALBADON (procuration à Jean-Dominique BOURDIN)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Maguelonne ZAMOUTH, Directrice du Centre de Gestion
- Madame Nathalie LORANT, Responsable Pôle Ressources

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu la délibération n°2024-22 du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024,

Vu la lettre d'intention du Président du Centre de gestion en date du 11 juillet 2024 et la réponse du payeur du 15 juillet 2024,

Vu les éléments transmis aux membres et annexés à la présente délibération,

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré et a confié la présidence de la séance à Monsieur Hubert LEFEVRE, premier Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent ainsi :

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	105 264,66
Recettes de l'exercice	124 577,30
SOLDE REALISATIONS 2024	19 312,64
Résultat reporté N-1	- 19 787,19
BESOIN EN FINANCEMENT	- 474,55

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	10 093 274,50
Recettes de l'exercice	10 981 678,18
SOLDE REALISATIONS 2024	888 403,68
Résultat reporté N-1	2 856 220,03
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (à affecter)	3 744 623,71

RESULTAT NET	
INVESTISSEMENT	19 312,64
FONCTIONNEMENT	888 403,68
RESULTAT BRUT 2024	907 716,32
Résultat reporté N-1	2 836 432,84
RESULTAT NET 2024 (Hors reports)	3 744 149,16

Pour extrait conforme,
à SAINT-LÔ, le 26 mars 2025

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN

